

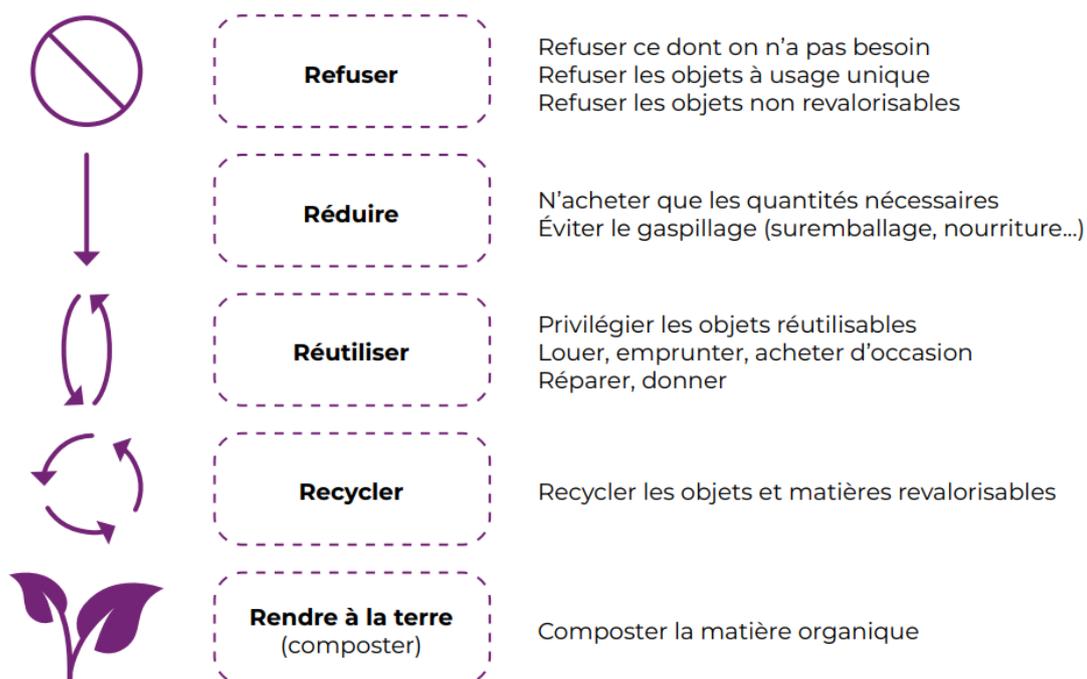
Commune ZERO DECHET !

La commune de Wandignies Hamage s'est lancée début 2022 dans l'obtention du label Zero-Déchet, porté par le SIAVED ([SIAVED - Label "Commune Zéro Déchet"](#)). Pour l'année 2022, la municipalité s'est engagée à respecter **32** points sur les 36 composant le label.

Ces points portent sur 4 axes de progrès

1. Les bio-déchets
2. Le tri des déchets
3. Eco-Consommation
4. Santé environnementale

Les 5R du ZERO DECHET



Rappel des consignes de tri

Intégrer la P1 du mémo tri du siaved

Comment limiter le gaspillage alimentaire

J'achète malin !

Avant de partir faire les courses, je regarde ce qui me manque et je réfléchis aux repas de la semaine.

Je conserve bien mes aliments

Dans le frigo ou dans mes placards, je range les aliments de manière à mettre en évidence ceux qui doivent être consommés le plus rapidement !

Je cuisine avec astuce

J'adapte les quantités cuisinées en fonction du nombre de personnes à table. Je conserve dans des contenants réutilisables les restes, et je les cuisine lorsqu'ils sont encore consommables.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [Siaved - Les conseils éco-malins pour réduire le gaspillage alimentaire !](#), [Siaved - Comprendre le gaspillage alimentaire](#)

L'éco consommation, c'est quoi ?

L'éco-consommation est un mode de consommation responsable qui amène les acheteurs à prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques lors d'un achat. Ce mode de vie implique une certaine réflexion pour le consommateur, et ce durant tout l'acte d'achat : ai-je vraiment besoin de ce produit ? Si oui, quel est son impact environnemental ? Quelles ont été ses conditions de fabrication ? Le producteur sera-t-il rémunéré dignement ? De quelle manière le produit sera-t-il éliminé en fin de vie ?

Tout consommateur peut faire le choix de réduire sa consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre :

- en privilégiant les produits frais, les circuits courts, les produits locaux, les produits de saison,
- en faisant attention à sa consommation de viande et de céréales,
- en choisissant des produits économes en énergie (étiquettes énergie),
- en valorisant les commerces de proximité et marchés
- en choisissant des vacances de proximité et un tourisme durable.
- ..

Le compostage domestique

Pour faire son compost à la maison, rien de plus simple, il vous faut :

- Un bac à compost
- Des bio-déchets de cuisine
- Des déchets verts "verts" (tonte de pelouse, "mauvaises herbes", etc.)
- Des déchets verts "secs" (branches, feuilles mortes, etc.)
- Une fourche-bêche ou tout autre outil similaire

Mode d'emploi :

J'installe mon compost

Installez votre bac à compost, de préférence en contact direct avec la terre.

Remplissez-le des divers types de déchets dont vous disposez, de préférence à part égale entre déchets verts "verts" et déchets verts "secs".

Mélangez-le tout, et fermez le couvercle.

Et ensuite ?

Versez les déchets verts dont vous disposez au fur et à mesure, mélangez de temps en temps. Si le compost est trop sec, n'hésitez pas à y verser un arrosoir, ou à laisser le couvercle ouvert quelques jours lorsqu'il pleut.

Mais à quoi ça sert ?

Le compost, c'est l'or noir du jardin !

Après plusieurs mois, vos déchets se sont transformés en un magnifique compost, que vous allez pouvoir utiliser pour nourrir vos plus belles fleurs, ou vos légumes les plus gourmands du potager.

Encore une astuce ? Pour obtenir de fabuleuses récoltes de pommes de terre avec un minimum de travail, disposez les pommes de terre directement sur la terre - recouvrez-les généreusement de compost - puis de paille - laissez pousser - récoltez - déguster !

Pour commander votre composteur à prix réduit, rendez-vous sur [Siaved - Commandez votre composteur](#).

Petit zoom sur la législation :

A compter du 1er janvier 2023, les personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée.

photo compost / composteur

Source : [Article L541-21-1 - Code de l'environnement - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Lien entre santé et environnement

L'environnement agit de manière directe sur l'organisme humain. La qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et des aliments que nous mangeons, ainsi que les objets que nous utilisons sont autant de facteurs qui influencent notre santé de manière positive ou négative.

Depuis plusieurs décennies, on constate une augmentation de diverses maladies : cancers, maladies respiratoires (comme l'asthme), dérèglements hormonaux, désordres neurologiques, troubles de la fertilité, ...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

[Siaved - Comprendre le lien entre notre santé et notre environnement](#)

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environment/index.asp

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-et-plans-regionaux-sante-environnement>

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/PNSE3_v%20finale.pdf